

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} AVRIL 2021

Date de la convocation : 26 mars 2021
Date d'affichage : 26 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 11

Le premier avril deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Patrice POUX, Jean-Marc CULIOLI, Christine ESCANDE, Alexandre JOUGLA, Yoan MAGE, Noémie CAVROIS

Absents excusés : Michel DEPAULE, Xavier PETIT, Estelle PEXOTO,

Pouvoirs : Michel DEPAULE donne pouvoir à Roch CODOU

Xavier PETIT donne pouvoir à Patrice POUX

Secrétaire : Christine ESCANDE

OBJET :	<i>Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal</i>	2021-04/04
----------------	---	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Le compte Administratif 2020	2021-04/05
----------------	-------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Roch Codou, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévu : **673 935,78**

Réalisé : **234 664,67**

Reste à réaliser : **33 401,69**

Recettes :

Prévu : **673 935,78**

Réalisé : **316 985,37**

Reste à réaliser : **153 008,83**

Fonctionnement

Dépenses :

Prévu :	285 171,10
Réalisé :	227 965,54
Reste à réaliser :	0,00

Recettes :

Prévu :	285 171,10
Réalisé :	366 802,39
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	82 320,70
Fonctionnement :	138 836,85
Résultat global :	221 157,55

OBJET :	AFFECTATION DU RESULTAT	2021-04/06
----------------	--------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	112 497,01 €
• Un excédent reporté de :	26 339,84 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	138 836,85 €
• Un excédent d'investissement de :	82 320,70 €
• Un excédent des restes à réaliser de :	119 607,14 €
Soit un excédent de financement de :	201 927,84 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	138 836,85 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	130 000,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	8 836,85 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	82 320,70 €

OBJET:	Vote des taxes locales 2021	2021-04/07
---------------	------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Il rappelle la réforme des impôts de production prévus à l'article 29 de la loi de finances 2021 et la réforme de la fiscalité prévue à l'articles 16 la loi de finances de 2020.

Cette dernière acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à partir de 2021. Cette suppression est compensée par le transfert de la part départementale de TFPB de 2020 et un coefficient correcteur est mis en place pour neutraliser les écarts.

Il explique que le produit assuré est de 143 230 euros et que pour équilibrer le budget communal, il serait souhaitable d'augmenter les taux de 2021 de 1,1 % représentant le chiffre officiel des prix à la consommation.

Le produit attendu étant alors de 144 806 euros.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote des taux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes, vu la crise actuelle provoquée par le COVID-19 mettant suffisamment en difficulté les administrés, **décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation de taux** et de maintenir les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti 37.90 %

Taxe sur le foncier non bâti 51,37 %

OBJET :	EMPRUNT BANCAIRE A LONG TERME	2021-04/08
	(Annule et remplace délibération 2021-03/01)	

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du lancement des travaux du local technique début avril et l'informe que compte tenu de nos disponibilités financières il serait souhaitable de contracter un emprunt à taux fixe auprès de la banque postale pour un montant de cent-quarante mille euros.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer :

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, A L'UNANIMITE:

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la banque postale un emprunt d'un montant de 140 000 € (cent-quarante mille euros) et à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.
- ✓ Cet emprunt sera remboursé sur une durée de 20 ans (240 mois)
- ✓ Échéances trimestrielles de 1 908.56 euros.
- ✓ Taux fixe de 0,87 %
- ✓ Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- ✓ Frais de dossier : 200 €.
- ✓ S'engage pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les taxes pour assurer le paiement des échéances.

OBJET :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	2021-04/09
----------------	-------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Vu le projet du Budget Primitif 2021 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'adoption du Budget Primitif de l'année 2021

- En dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 699 389,52 € (dont 33 401,69 € de Reste à réaliser en dépenses et 153 008,83 en recettes)
- En dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 312 775,28 €

OBJET :	Demande de subvention au titre du VRUR 2021	2021-04/0
----------------	--	------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection de chemin communaux.

Il présente les devis réceptionnés en mairie d'un montant de 98 675,00 euros HT.

Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention au titre du VRUR (voirie Rurale) la plus large possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les travaux cités ci-dessus
- Sollicite de la part du Conseil Départemental, une subvention la plus large possible au titre du VRUR 2021

OBJET :	Demande de subvention au titre du FAIC 2021	2021-04/11
----------------	--	-------------------

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection de bâtiments

Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention au titre du FAIC la plus large possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de bâtiments.
- Sollicite de la part du Conseil Départemental, une subvention la plus large possible au titre du FAIC 2021

Questions Diverses :

- Le conseil municipal décide d'adhérer à l'application mobile Panneau-Pocket accessible à tous et en téléchargement gratuit. Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes. (app.panneaupocket.com)

La séance est levée à 20H10

Le Maire, Jean-Marie Milhau

